



**Ministère de la
Communauté
française**

Administration Générale des Personnels de l'Enseignement

ENSEIGNEMENT

**FONDAMENTAL, SECONDAIRE,
PROMOTION SOCIALE**

TOUS RESEAUX

Précisions concernant la consultation des directeurs et chefs d'établissements, enseignants, personnel auxiliaire d'éducation, personnel paramédical, social, psychologique, administratif, ouvrier, technique CPMS, et sous statut ACS-APE-PTP

**CIRCULAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2010-2011**

Objet : Précisions concernant la consultation des directeurs et chefs d'établissements, enseignants, personnel auxiliaire d'éducation, personnel paramédical, social, psychologique, administratif, ouvrier, technique CPMS, et sous statut ACS-APE-PTP

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2010-2011

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'inspection de la Communauté française ;
- Aux Directions des établissements scolaires officiels organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française;

Pour information :

- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Autorités : Administrateur général

Signataire : Alain BERGER

Gestionnaires : Direction des affaires générales de l'AGPE

Personne(s)-ressource(s) :

- Jessica MICLOTTE, Attachée – 02/413.34.87

Référence facultative :

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : 1

Annexes :

Téléphone pour duplicata : 02/413.34.87

Mots-clés :

A la suite de certaines remarques à l'égard du lancement de l'enquête de satisfaction à destination des Personnels de l'enseignement le 22 avril dernier, l'Administration souhaite apporter quelques précisions concernant l'objectif visé par l'enquête et son mode de diffusion.

Le lancement d'une enquête de satisfaction à destination des personnels de l'enseignement émane d'une profonde et longue réflexion. En effet, comme vous le constatez, nous nous trouvons depuis quelques mois dans un contexte où interrogations et mécompréhensions se font ressentir du côté des enseignants.

Partant, dans une optique de changement et de modernisation, l'Administration souhaite être à l'écoute du corps enseignant et mieux répondre à ses attentes. La proximité et la disponibilité sont les maîtres-mots de ce processus de changement. C'est pourquoi, il a été décidé de mener, pour la première fois, une grande enquête de satisfaction à l'égard des personnels de l'enseignement.

Cette enquête s'inscrit dans un projet global de réformes des modes de gestion de l'AGPE, entamé dès 2009 lors de la réalisation du plan opérationnel et stratégique de l'AGPE. Ces réformes de fond se font dans la durée. Il est évident que si l'AGPE fait la démarche de poser des questions aux Personnels de l'enseignement, c'est bien pour tenir compte des réponses.

Par ailleurs, en référence à la circulaire n°3539 qui vous a été envoyée le 2 mai dernier, l'Administration invite les chefs d'établissements scolaires d'en assurer uniquement sa diffusion à ses membres du personnel. En outre, l'enquête est accessible via d'autres canaux de diffusion tels que les sites Internet www.enseignement.be, www.cfwb.be, ce qui ne nécessite pas d'intervention des chefs d'établissement. Enfin, nul n'est contraint de répondre à cette enquête.

Depuis le lancement de l'enquête (le 26 avril dernier), nous avons reçu plus de 1200 questionnaires en retour. Cela traduit bien le désir du corps enseignant d'être impliqué dans notre volonté de changement. Elle se clôturera le 8 juillet prochain.

En espérant que l'ensemble de nos bénéficiaires participeront à cette démarche d'amélioration des services de l'AGPE, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, chefs d'établissements scolaires, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur général

Alain BERGER